



# JOURNAL

# DE L'ENTRETIEN ET DU MATÉRIEL

**Valls à une nouvelle fois utiliser le 49,3 !  
Continuons à lutter tous ensemble, sinon, il va tout nous retirer !  
RTT, Congés payé et pourquoi pas nous faire travailler jusqu'à 70  
ans ...**



**N°41**

**JUILLET-AOÛT-SEPT  
2016**

**SOMMAIRE : VOIR PAGE 2**

**SYNDICAT CGT DE L'ENTRETIEN  
ET DU MATÉRIEL  
3 RUE DU CHÂTEAU D'EAU 75010 PARIS**

**TEL : 01.44.52.77.21  
FAX : 01.44.52.77.29  
E-MAIL: [entretien@us-cgt-spp.org](mailto:entretien@us-cgt-spp.org)**

**Directeur de publication:** DRUEZ Pascal

**Responsable de rédaction:** COLOMBAT Pascal

Édité par l'Union syndicale CGT des fonctionnaires et des salariés des services publics territoriaux de Paris, actifs et retraités.  
3 rue du château d'eau 75010 paris

**PARUTION TRIMESTRIELLE**

**CREATION DU JOURNAL:** juillet-août-septembre-2006

**DEPOT LEGAL** juillet-aout-septembre-2014

N° CPPAP:0919S08015

## Sommaire

**PAGE 2:**  
**EDITO**

**PAGE 3 :**  
**Décès de monsieur Bruno char-ton**

**PAGE 4, 5, 6 :**  
**Commentaire d'un camarade en grève contre la loi EL KHOMRI !**

**PAGE 7, 8 :**  
**Loi Travail : le Sénat va rejeter le texte sans débat lors de la prochaine lecture, et le gouvernement utilisera donc une nouvelle fois le 49.3...**

**PAGE 9, 10, 11 :**  
**L'argent, l'esclavage moderne !**

**PAGE 12 :**  
**Mutuelle**

## EDITO

Camarades,

La ville de paris à décider de mettre en place plusieurs réformes pour 2017.

Suite à la casse du code du travail (loi El Khomri ), elle peut maintenant faire ses réformes en toute impunités. Rappelons que seul la CGT,FO,FSU,SOLIDAIRE,UNEF,UNL et FIDL sont contre cette loi et n'ont pas signés. les autres syndicats CFDT,CFE-CGC,CFTC,UNSA ET FAGE sont pour cette loi et ont signés.

Mise en place au 1 janvier 2017 du PPCR ( protocole professionnels carrières rémunérations). Il s'agit en faite d'une réforme sur le déroulement de carrière des agents vers le bas.( travailler plus longtemps pour gagner moins).

Mise en place au 1 janvier 2017( reporté au 1 janvier 2018) du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).Il s'agit en faite d'une réforme qui regroupera toutes les primes en une seule prime en fonction des critères et de l'expérience professionnelle de l'agent.( primes à la tête du client ).Bien d'autres réformes nous attendent, allons nous rester les bras croiser ou allons nous enfin nous révoltés ? Seul les grèves, les manifestations et le combat général contre la dictature des gouvernements successifs de ce pays pourra faire reculer toutes ses réformes.

Le secrétaire général,

Pascal Druez



## **Décès de monsieur bruno charton**

**C' est avec une grande tristesse que le syndicat CGT de l'entretien et du matériel vous fait part du décès de notre camarade Bruno CHARTON .**

**Notre camarade Bruno est décédé le 19 septembre 2016 .**

Bruno n' avait que 58 ans .

Bruno était syndiqué depuis **2009**, il était membre de notre commission exécutive, et il à fait parti du bureau où il était Secrétaire à la formation Syndical .

Bruno travaillait à la DPA, il à travaillé à la SLA 16 et à la SLA 5,6,7 .

**Bruno était un grand militant et il participait à toutes les manifestations .**

**Le syndicat CGT de l' entretien s' associe pleinement à la douleur de sa famille et de ses amis, et nous leurs présentons nos sincères condoléances .**



**Le syndicat *CGT* de l' entretien et du matériel**

# Commentaire d' un camarade en grève contre la loi EL KHOMRI !

Est-ce que tu peux nous raconter pourquoi vous êtes en grève ?

La grève, pourquoi ? Parce qu'on n'est pas d'accord avec ce qui se fait actuellement avec la loi El Khomri .

Comme on fait des astreintes on est amenés à travailler le samedi et le dimanche .

**Si on n'est plus appelés, on ne sera plus payés**, alors qu'avant, même si on n'était pas appelé, **on avait une prime** .

Ca veut dire qu'on sera astreint à rester chez nous le samedi et le dimanche, sans pouvoir faire d'activité, et être à la disposition de l'entreprise sans être payés .

**C'est inacceptable**. Je ne vais pas gâcher ma vie et me priver pour ne pas être payé .

Et concernant les heures supplémentaires, les ramener à **10 %**., on n'a pas des gros salaires, ce qui nous sauve un peu c'est de pouvoir compter sur nos **acquis d'entreprise**, et si on nous les retire, moi personnellement ça vaudra pas le coup que je reste travailler ici à la Tiru . Mon salaire étant petit, le manque-à-gagner se fait avec les deux-trois petites choses qu'on a gagnées, au fil du temps, si on nous les retire il faudra partir .

J'ai **48** ans, je suis à **2.000** € brut .

Pour avoir travaillé ailleurs, je gagnais beaucoup mieux ma vie, sauf qu'ici j'ai la garantie de l'emploi .

Si avec la loi El Khomri je n'ai plus cette garantie et qu'on me retire mes acquis, je ne vois pas ce que je ferai ici .

J'ai des compétences, j'ai bac+2, je ferai valoir mon expérience ailleurs .

Je suis technicien de maintenance, je suis en charge d'avoir une disponibilité au niveau du matériel, que tout fonctionne bien et j'interviens sur les installations afin d'avoir une meilleure disponibilité du matériel .

C'est tout ce qui est mécanique essentiellement .

Moi, mon but, c'est que l'entreprise tourne sans problème .

Ca se passe comment concrètement la grève dans l'usine ?

Là ici il y a le service maintenance, qui est composé de chaudronniers, d'électriciens, de mécaniciens, on travaille à la journée .

Et il y a une autre partie de l'entreprise qui est en exploitation et eux tournent en équipe .

Il y a 6 équipes de 7 personnes, ils tournent 24h, 7 jours sur 7, donc par exemple en exploitation il n'y a que 7 personnes présentes sur les 50 sur le site, il y en a d'autres qui viendront cet après-midi, d'autres cette nuit, d'autres qui sont en congés parce qu'ils ont fait leur quota d'heures .

On a un effectif total de **123** personnes mais sur le site on est aux alentours de **60-70** personnes simultanément .

Les camions ne rentrent pas, ne déchargent pas, et aujourd'hui l'exploitation ne délivre pas de régime, de permis pour travailler ; on travaille avec des procédures de sécurité et sans document on ne peut pas travailler .

**Ces documents ils sont là pour mettre en sécurité les installations .**

Par exemple, quand je travaille avec un appareil branché électriquement, la conduite se doit de me protéger, cet appareil il ne faut pas qu'il démarre lorsque j'ai les mains dedans .

C'est ça la consignation, c'est de garantir la sécurité des installations lors de nos interventions .

Pour l'instant les déchets brûlent toujours, parce qu'on a une fosse et que dans la fosse il y a un stock d'environ deux jours .

Depuis hier que la grève a démarré, le stock se réduit, et s'il y a plus rien, on arrêtera un four .

Notre fonction première à la Tiru c'est de brûler des déchets .

Ensuite on fait du chauffage, on fait de la vapeur qu'on revend à CPCU, et CPCU c'est le chauffage urbain de la ville de Paris (hôpitaux, monuments de Paris pour tout ce qui est chauffage et eau chaude) .

**Donc on fait de l'énergie verte**, tout ce qui rentre ici est brûlé, et tout ce qui ressort est recyclé, **on ne perd rien** .

S'il n'y a plus de déchets à brûler on arrêtera un four .

Mettre l'incinérateur à l'arrêt, c'est votre but à l'heure actuelle ?

**Ce n'est pas le but, nous on est là pour dire qu'on est en désaccord avec la loi El Khomri .**

Ici c'est notre outil de travail, on est tous motivés et mobilisés pour garder notre outil de travail, on ne crache pas dans la soupe, on est bien ici, il n'y a pas de souci .

**Là où on est en désaccord, c'est avec le gouvernement qui est prêt à mettre des lois qui ne vont pas dans notre sens à nous !!!**



## **Loi Travail : le Sénat va rejeter le texte sans débat lors de la prochaine lecture, et le gouvernement utilisera donc une nouvelle fois le 49.3...**

*Cela s'annonce comme une bonne nouvelle, le Sénat veut rejeter le texte de la loi travail sans qu'il soit débattu le **18 Juillet** .*

*Cela serait donc une bonne nouvelle, sauf qu'il y a Manuel Valls, les méthodes de l'inspecteur Harry mais à la française, qui dégage son calibre **49.3** à chaque fois que cela ne lui convient pas, et cette fois cela serait de manière illégale bien sûr, car suivant le site du Sénat : « **L'article 49-3 ne peut être utilisé que sur un projet de loi budgétaire, ou une fois par an seulement, s'il s'agit d'un autre texte** .*

*Le Premier ministre ne peut y recourir qu'après délibération du Conseil des ministres .*

*Avec l'utilisation du 49.3 sur le projet de loi Macron, **le gouvernement ne pourra donc plus utiliser cette procédure cette année** ».*

*Mais c'est comme le cumul des mandats de toute manière, celui-ci, et la plupart ne se gênent pas, **ils font ce qu'ils veulent** ...*

*Pendant que nous sommes emmerdé pour le moindre pet de travers, passez-moi l'expression, elle est sortie du cœur !*

*Fin Juillet, Valls « devrait » donc utiliser le 49.3, **heureusement que les syndicats sont là pour nous défendre et pour organiser de nouvelles manifestations en Septembre** !*

*La chambre haute du Parlement va rejeter le projet de loi Travail à l'occasion de sa nouvelle lecture le **18 juillet** .*

*Le Sénat estime qu'il n'a été entendu ni par le gouvernement ni par l'Assemblée .*

*C'est tout sauf une surprise . Le Sénat a décidé de ne pas débattre au sujet de la loi Travail dans l'hémicycle le **18 juillet** prochain, date de la prochaine lecture du texte .*

*Il estime que le gouvernement, ainsi que l'Assemblée nationale, sont restés sourd à ses demandes .*

*La commission des Affaires sociales du Sénat a décidé par **26** voix contre **18** de rejeter l'ensemble du texte et de déposer une question préalable, a précisé le sénateur de l'Yonne .*

*Cette question préalable dit que «le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi» .*

*Comme la droite est majoritaire au Sénat, elle sera adoptée sans difficulté .*

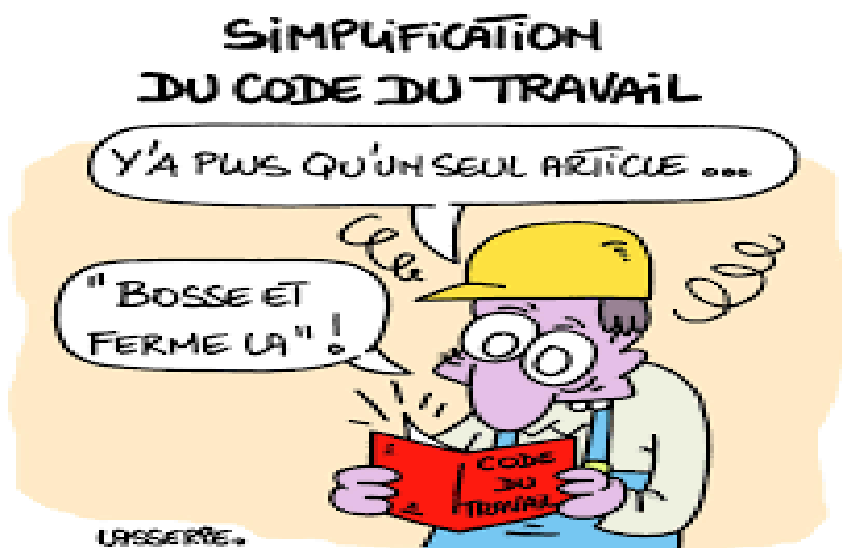
*Le projet de loi Travail fera ensuite l'objet d'une ultime lecture à l'Assemblée, le 20 juillet .*

*Comme au cours des deux lectures précédentes, le gouvernement pourrait utiliser l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter sa version sans vote .*

*Avec cette question préalable, «on acte le fait qu'on a eu un débat long et fructueux au Sénat, contrairement à l'Assemblée, mais que ni le gouvernement ni l'Assemblée n'en tiennent compte», déplore Jean-Baptiste Lemoyne qui ajoute : «Dans ces conditions, ce n'est pas la peine de refaire le débat.»*

*En première lecture, les sénateurs avaient mis fin au verrou des 35 heures, supprimé la généralisation de la garantie jeunes, partiellement vidé le compte personnel d'activité, revu à la hausse les seuils sociaux, rétabli le plafonnement des indemnités prud'homales à 15 mois de salaire ou encore, encouragé le développement de la participation et de l'intéressement .*

*Et au pire, puisque nous y sommes, si réellement il faut de la main d'œuvre pas trop payée, ils pourront toujours rendre le service civique obligatoire, n'est-ce pas pour cela que certains suggèrent l'idée ?*



**GASNOT Bernard**



# L'argent, l'esclavage moderne !

Il n'est pas possible de situer avec précision l'invention de la monnaie mais elle est certainement une invention pour surmonter les multiples difficultés du troc .

Les origines de la monnaie sont aussi indissociables des échanges sociaux et rituels.

L'utilisation de l'or et de l'argent comme moyen d'échange est attestée depuis les temps les plus lointains **(4000 ans av JC)**.

Dans tout le bassin méditerranéen les métaux précieux et rares sont revêtus d'une forte dimension symbolique proche de celles de la religion et du pouvoir .

La civilisation des Hittites remplace le règlement en orge des transactions commerciales par le paiement en lingots d'or .

La monnaie papier apparait lorsque les orfèvres du **17ème siècle** ont proposé de rendre un reçu aux clients qui leur confiait leur or destiné au coffre-fort .

**Les réserves fédérales et les banques commerciales contrôlent et détiennent l'argent, elles créent cet argent lorsque que l'on demande un emprunt.**

La boutique de l'orfèvre n'est alors qu'une simple consigne bien protégée .

Ces orfèvres vont peu à peu se transformer en banquiers de dépôt, les certificats de dépôts ne font cependant que compenser exactement le montant d'espèces métalliques présentes dans les coffres et retirées de la circulation active .

La masse monétaire demeure strictement inchangée, seul l'aspect matériel des paiements est modifié, la circulation de papiers se substituant partiellement à la circulation métallique .

**Depuis que l'argent n'est plus indexé sur l'OR, cet argent est créé à partir de rien, c'est là que le système va bloquer, si l'on souhaite rembourser la dette car cela est impossible .**

Mais les orfèvres vont s'apercevoir que le stock de métaux précieux ne descend jamais en dessous d'un certain seuil, les détenteurs des certificats accordent une grande confiance aux orfèvres, de sorte qu'ils en demandent rarement la conversion .

Une couverture métallique à 100 % des certificats est devenue inutile puisqu'une petite encaisse suffit à parer aux retraits imprévus .

**Plutôt que de conserver cet or et cet argent qui « dorment », mieux vaut dès lors les faire fructifier .**

Face à ce constat, vers **1665**, les orfèvres vont alors commencer à émettre des certificats en échange d'un titre de dette et non d'un dépôt d'or ou d'argent .

L'orfèvre remet à son client emprunteur, privé ou public, des billets en tout point identiques aux autres .

La valeur faciale de l'ensemble des certificats émis est désormais supérieure à la valeur du stock métallique détenu, la différence représentant la valeur du portefeuille d'effets escomptés, (qui figurent dans les avoirs puisque l'orfèvre-banquier conserve dans ses coffres ces reconnaissances de dettes).

Il y a bien là création monétaire puisque le volume de moyens de paiement disponibles s'est accru .

**On pense que le système s'effondrerait si tout le monde retirait son argent des banques mais désormais cet argent est créé à partir de rien et cela ne servirait strictement à rien, les banques et les réserves fédérales feraient tourner la planche à billet, puisque en vérité l'argent n'existe plus .**

**Si la banque ne peut pas couler, elle s'octroie le droit de nous saisir nos biens si l'on ne peut rembourser les intérêts .**

Alors que ces derniers proviennent d'un argent dont la banque n'a elle-même jamais eu en sa possession .

**La dette apparue à cause de nombreux facteurs complexes, c'est une arnaque ingénieuse .**

**Nous travaillons pour gagner de l'argent et acquérir des biens, mais surtout pour se nourrir .**

Le système mis en place fait que nous devons absolument travailler et gagner de l'argent pour obtenir de la nourriture et avoir un toit, tout est organisé pour forcer le peuple et la masse ignorante à travailler .

**C'est ce qu'on appelle « l'esclavage moderne ».**

L'argent que vous déposez sur votre compte est en réalité un prêt que vous faites à votre banque .

**Celle-ci considère pourtant que c'est son argent, et elle en dispose sans vous demander votre consentement sur l'usage qu'elle en fait .**

Ensuite, croire que la banque vous prête l'argent que d'autres clients ont déposé est la deuxième idée reçue, la banque ne possède pas dans ses coffres l'argent qu'elle vous prête .

**Elle vous prête de l'argent qui n'existe pas, et en vous faisant signer une reconnaissance de dette vous oblige à lui verser chaque mois la mensualité prévue au contrat de prêt .**

Vos versements enrichissent mois après mois la banque par de l'argent frais en monnaie sonnante et trébuchante .

**Cet argent que vous empruntez à votre banque est de la « fausse monnaie » (une écriture comptable), elle n'existe pas et c'est parfaitement légal, il s'agit bien d'une émission légale de fausse monnaie .**

La banque qui est donc un acteur du système ne peut pas couler, quand une banque est au bord de la faillite, elle prête à l'État l'argent nécessaire pour son renflouement .

**La dette publique peut donc devenir une affaire très rentable .**

Le débat sur la monnaie doit être un débat majeur des prochaines années .

**Le système actuel, quand on le comprend, est un scandale démocratique et équivaut à une forme de détournement de fond institutionnalisé !**



